

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt huit mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Oursière, sous la présidence de Madame BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 mai 2020

Séance ouverte à 20h30

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
	Eléction du maire	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
1	Fixation du nombre d'adjoints	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
	Election des adjoints	pour contre abstention NPPP	15 0 0 0
Lecture de la charte de l'élu.e local.e			
2	Délégations consenties au maire		15 0 0 0
3	Constitution des commissions communales et désignation de leurs membres		15 0 0 0
4	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres		15 0 0 0
5	Constitution du CCAS et élection de ses membres élus		15 0 0 0

6	Vote des indemnités du maire et des adjoints		15 0 0 0
---	--	--	-------------------

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

